

# MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

## Procès-verbal du Conseil municipal Séance du mardi 14 janvier 2025

Le 14 janvier 2025 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h00, sous la présidence de

Monsieur Cédric MILANI, Maire

Date de la convocation : 08 janvier 2025

Membres présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine Mollier, Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani

Membre absent excusé Maryline Rivollet (Représentée par Karine MOLLIER)

Membre absent non excusé : Léa Mollier

Secrétaire de séance : Karine MOLLIER

- **Modification de l'ordre du jour,**
  - Rajout d'une délibération de l'ouverture de crédit en l'absence de budget
- **Approbation du CR du dernier Conseil en date du 10 décembre 2024**
- **Décisions prises par le MAIRE**

Manon OLIVIER sera en stage à la mairie du 14 janvier au 31 janvier 2025.

Les dates réunions budget ont été programmées, comme ci-dessous, dans le but de pouvoir passer le budget en délibération du conseil municipal 11 mars 2025

- Le 14 janvier 2025 de 19h à 20h
- Le 28 janvier 2025 de 19h à 20h30
- Le 4 février 2025 à 20h30
- Le 25 février 2025 à 19h

La date de réunion Commission Travaux a été programmée

- Le 11 février 2025 de 18h30 à 20h

Le devis POMME C a été signé pour l'impression du bulletin en 250 exemplaires en 28 pages : 665 € HT et 731.50 € TTC

La date du cinéma en plein air sur la commune de St Albin de Vaulserre a été validé le samedi 19 juillet 2025 organisé par le comité d'animation des 3 villages.

Le choix du film se fera en avril, la communication ( flyer, affiches etc.) courant du mois de mai

La signature des devis de l'entreprise confort-habitat a été faite pour donner suite à la délibération du mois de décembre

2024-12-05 Rénovation énergétique de la petite gare

Un nouveau stand d'information fibre orange était présent en mairie le vendredi 10 janvier 2025 de 10h15 à 12h30 et 14h à 18h15.

Le dispositif Coccin'ou 2025 est maintenu, il passe du lundi au jeudi à partir du 9 janvier 2025 à saint martin de vaulserre.

Le devis de l'entreprise Souberand pour la peinture de la cure a été validé pour un montant de : 7869.40€ HT soit 9443.28€ TTC

Rappel les vœux du maire de Saint Jean d'avelanne se tiendront le 19/01 à 11h

L'assemblée générale de l'association les Nuits magiques se tiendra le 3 février à 20h30 à Saint Albin.

L'assemblée générale de l'association du Comité d'animation des 3 villages se tiendra le 24 janvier à 20h à Saint martin de Vaulserre.

L'assemblée générale de l'association du Comité d'animation de Saint Albin de Vaulserre se tiendra le 16 janvier à 20h Saint Albin de Vaulserre.

Le devis de SUEZ Eau France pour le contrôle de l'ensemble des hydrants 27 /30/ 31 (bornes à incendie) pour un montant de : 742.50€ HT soit 891€ TTC

Le devis de l'entreprise BORELLO pour le changement du volet roulant du placard du bureau de la secrétaire de Mairie pour un montant de : 826.10€ HT soit 991.73€ TTC

Un nouveau plan de financement pour les travaux de la petite gare a été effectué, suite aux informations transmises par le Territoire Energie 38, comme exposé ci-dessous.

Estimation Coût de l'opération rénovation petite Gare				
Devis	Opération	Coût HT	TVA	Coût TTC
D-00035130	Menuiserie	5 266,30 €	289,65 €	5 555,95 €
D-00035132	Isolation thermique extérieure	23 768,15 €	1 307,25 €	25 075,40 €
D-00035131	PAC	2 714,89 €	412,98 €	3 127,87 €
D-00035133	Isolation des combles perdus	886,00 €	48,73 €	934,73 €
<b>Total</b>		<b>32 635,34 €</b>	<b>2 058,61 €</b>	<b>34 693,95 €</b>
		29 034,45 €		
Plan de financement				
Subvention	descriptif	Coût	Pourcentage	
TE38	50% jusqu'à 20 000€	11 806,89 €	36,2%	
VDD	SI DPE D 2000€ on estime DPE C 3000€	3 000,00 €	9,2%	
<b>Sous-total subventions publiques</b>		<b>14 806,89 €</b>	<b>45,4%</b>	
<b>Autofinancement commune de Saint Albin de Vaulserre.</b>	le reste	17 828,45 €	54,6%	
<b>Total</b>		<b>32 635,34 €</b>	<b>100%</b>	

Une déclaration préalable de travaux sera déposée par l'entreprise confort et habitat en charge des travaux cités ci-dessus.

- **Délibération travaux route du partage**

Mr LONGO présente 2 devis concernant les travaux route du partage et les PATA

Entreprise COLAS

- Route du partage : 41 800€ HT soit 50 160€ TTC
- PATA : 2880 € HT soit 3456€ TTC

Entreprise EIFFAGE :

- Route du partage : 40 560€ HT soit 48 672€ TTC
- PATA: 3240€ HT soit 3888€ TTC

**Le conseil municipal, délibère et accepte à 7 voix/ 1 abstention de Mr Gilbert LONGO les devis de l'entreprise EIFFAGE pour un montant global de 43 800€ HT soit 52 560 € TTC concernant les travaux route du partage et les PATA.**

- **Délibération subvention TE38**

La rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités représente un enjeu important pour lutter contre le changement climatique et favoriser la reprise économique. Pour cela, les collectivités ont besoin d'être accompagnées financièrement et techniquement.

TE38 souhaite poursuivre ses actions en soutenant la maîtrise de la demande énergétique des collectivités en Isère afin d'impulser des travaux de rénovation énergétique sur le territoire isérois.

Aussi, Monsieur le Maire informe l'assemblée que, TE38 propose un dispositif de financement des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine bâti : le programme ISERENOV.

Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide pouvant atteindre 16 000€ par poste à 48 000€/an/collectivité, en contrepartie de la cession des CEE à TE38.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire, propose au Conseil municipal que la commune St Albin de Vaulserre de solliciter l'aide financière ISERENOV pour la réalisation des travaux du projet suivant : Travaux rénovation énergétique du logement de la petite gare .

Monsieur le Maire précise que l'aide financière est conditionnée à la cession exclusive à TE38 des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par ces travaux.

Il précise également que TE38 pourra faire des contrôles sur la bonne mise en œuvre des travaux, afin de se conformer aux objectifs du PNCEE.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- De mettre en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité la réalisation des travaux du projet, « Travaux rénovation énergétique du logement la petite gare . » ;
- De demander à TE38, une aide financière dans le cadre du programme ISERENOV.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à céder à TE38 les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), qui seront générés par cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs au projet.

- **Délibération de l'ouverture de crédit en l'absence de budget**

Monsieur le maire rappelle qu'une collectivité peut voter l'ouverture anticipée des dépenses

d'investissement, avant le vote du budget primitif N, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget N-1 de l'exercice précédent.

Cette faculté, encadrée par le code général des collectivités territoriales (CGCT), est une facilité de trésorerie, pas une dérogation au principe d'annuité budgétaire.

L'article [L. 1612-1 du CGCT](#) prévoit que jusqu'au vote du budget primitif (BP), l'ordonnateur (mairie) peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

**Le montant éligible à prendre en compte correspond à :**

1. la somme des crédits ouverts à la section d'investissement du budget primitif N-1 (BP), des budgets supplémentaires (BS) et des décisions modificatives (DM) prises au cours de l'année écoulée
2. **déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser (RAR), des reports et des dépenses imprévues ( [article L.2322-2 du CGCT](#) )**
3. Avant application d'un ratio maximal autorisé de 25%

	Montants	Opérations
Total des dépenses réelles d'investissement (BP + BS + DM) hors RAR	757 087.20	
16 - Emprunts et dettes assimilées	21 974.93	À déduire
020 - Dépenses imprévues	0	À déduire
Montant maximal autorisé (DRI - emprunts - dépenses imprévues ) * 0.25	183 778.06	

La délibération prise par l'assemblée délibérante à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution. En effet, les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du vote du budget engagent la collectivité locale dans la mesure où elles devront être reprises au budget de l'exercice. Il appartient donc à l'organe délibérant, seul compétent pour adopter le budget primitif, de fixer avec précision le montant et la nature des dépenses d'investissement qui doivent être engagées avant l'adoption définitive du budget (nouvelles dépenses d'investissement sur la nouvelle année, différent des RAR).

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
20	203	Frais étude, de recherches et de développement et frais d'insertion	30 000€
21	2131	Travaux	65 000€
21	2184	Matériels bureau + mobilier	5 000€
21	2152	Installation voirie	60 000€
<b>TOTAL</b>			<b>160 000€</b>

**Les crédits correspondants sont inscrits au BP N lors de son adoption.**

Si le budget n'est pas adopté au 15 avril N, les autorisations accordées par l'assemblée délibérante n'ont plus aucune valeur juridique. Après cette date, l'ordonnateur ne peut plus engager, liquider et mandater les dépenses qui avaient fait l'objet de ces autorisations sur le budget précédent.

**Le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité la délibération de l'ouverture de crédit en l'absence de budget comme présenté ce jour.**

- **Point bulletin**

Le bulletin sera accompagné de 3 flyers d'informations (calendrier Syclum/ application ILLIWAP/ information Mutuelle communale)

La distribution sera faite avant la fin du mois de janvier 2025.

- **Point via 5 lacs section sud**

Voici les tracés des fiches tronçons Saint Albin de Vaulserre.

## Via 5 Lacs - Section Sud

### Tracé Valdaine

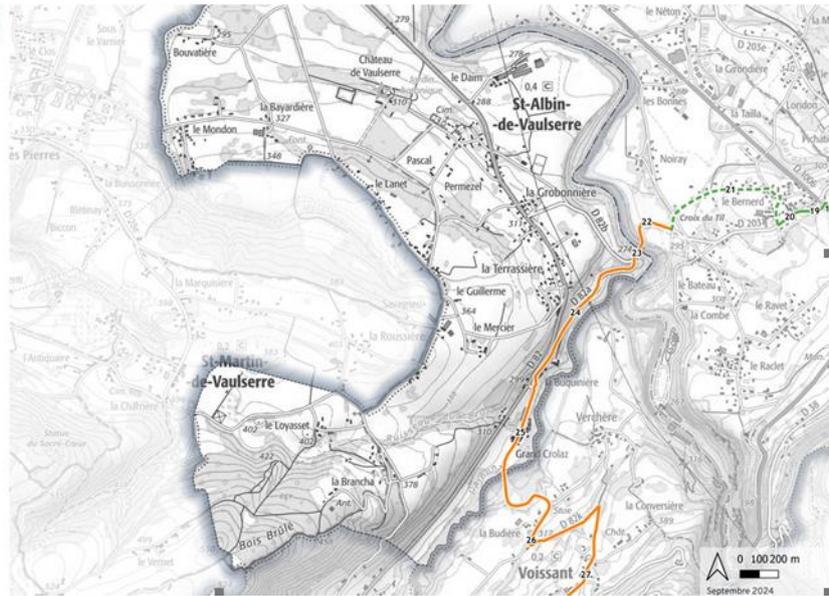


Saint-Albin-de-Vaulserre - CC Les Vals du Dauphiné

#### Aménagement proposé

Voie partagée

Numéro	Nom	Trafic
23	Point du Guiers - D203	2500
24	Route du Guiers - D82a	1500
25	Route de la Buquinrière	



## Via 5 Lacs - Section Sud

### Tracé Valdaine - Isère



Saint-Albin-de-Vaulserre - CC Les Vals du Dauphiné

#### Caractéristiques actuelles

Route départementale (hors agglo) en enrobé

Trafic - 1500 véh/jours

#### Aménagement préconisé

Voie partagée

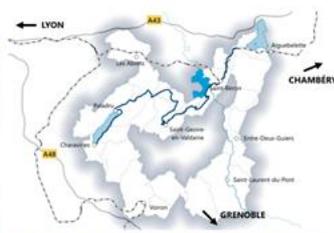
Marquage & Signalisation

Estimation - 6000 €

Ouvrage Réfection voirie

#### Observations - Points de Vigilance

Mixité retenue après étude d'une mise à sens unique. Un élargissement de la voie pour l'aménagement d'une bande cyclable sens montant, après la paroi clouée existante (parcelle 1135) pourrait être étudié. Alterte : instabilité / éboulements



Route du Guiers - D82a

### Segment n°24 - 920 m

#### Aménagement proposé

Double-sens cyclable

Voie partagée



## Via 5 Lacs - Section Sud

Saint-Albin-de-Vaulserre - CC Les Vals du Dauphiné

### Caractéristiques actuelles

Route communale en enrobé

Trafic - Inconnu

### Aménagement préconisé

Voie partagée

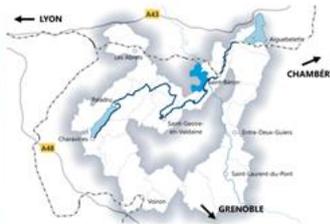
Marquage & Signalisation

Estimation - 3 000 €

Ouvrage Réfection voirie

### Observations - Points de Vigilance

### Tracé Valdaine - Isère



Route de la Buquinière

### Segment n°25 - 470 m



- **Point logement cure**

Afin de pouvoir remettre en location le logement « la cure » et pour donner suite au DPE il faut prévoir des travaux de remise aux normes en électricité et en peinture.

- Le devis de l'entreprise Souberand pour la peinture de la cure a été validé pour un montant de : 7869.40€ HT soit 9443.28€ TTC, les travaux débuteront début février.
- Nous sommes en attente du devis de l'entreprise ITLEC

- **Point appel d'offre**

Lors de la réunion d'appel d'offre pour les projets salle association/local technique/appartement : 2 offres nous ont été déposées sur la plateforme marché publique.

- NICOLAS MARTINELLI ARCHITECTE
- ARCHITECTURE B.C.

L'entreprise retenue est ARCHITECTURE B.C. pour un montant de 29 750 €HT soit 35 700€ TTC de frais d'honoraires.

- **Point vœux**

Les vœux du maire se sont déroulés le 04 janvier 2025 en présence d'environ 120 convives

- **Point Commission**

Point réunion SDIS (pompiers)

- Contrôle des bouches à incendie contrôle technique par Suez tous les 3 ans
- Un arrêté avec une répartition des bornes incendie sera à faire par habitation ce qui nous donnera l'accès au logiciel de gestion à distance.

- **Point travaux**

Les travaux au terrain de foot ont été réalisés les 26 et 27 décembre 2024

Les arceaux vélos ont été installés sur la commune le 27 décembre 2024.

Les travaux du vestiaire de l'arbitre ont été fait.

L'ensemble de ces travaux ont été réalisés en interne.

- Questions Diverses.

Fin de la réunion à 21h20

Prochain conseil municipal le mardi 11 février 2025

Secrétaire de Séance  
Karine MOLLIER



Le Maire,  
Cédric MILANI

